

## RÉGION

04/09/2015

**LIÈGE - TRIBUNAL CORRECTIONNEL**

### **L'ex-patron du Mad Murphy's condamné pour fraude fiscale**

**A.BISSCHOP**

Jeudi, le tribunal correctionnel de Liège a condamné l'ancien patron du Mad Murphy, Alain Szczepanczyk, figure emblématique de l'Horeca liégeois, à une peine de travail de cent heures ainsi qu'à des confiscations par équivalent de plusieurs dizaines de milliers d'euros. Dans son réquisitoire, le parquet avait demandé une peine de travail de 150 heures et des confiscations pour plus de 290.000 euros.

Alain Szczepanczyk, le mythique patron du Mad Murphy's, un café installé rue Saint-Jean-en-Isle, dans le Carré, était poursuivi, devant le tribunal correctionnel de Liège, pour une gigantesque fraude fiscale au départ de son établissement Horeca. Cet Oupeyen de 43 ans, marié et père de deux enfants, devait répondre de fraude fiscale, de faux et usage de faux, le tout à l'aide d'un grand livre des comptes renfermant une comptabilité des plus opaques.

« En 2005, j'ai repris le Mad de Liège via une location du fonds de commerce. L'affaire tournait bien et j'étais intéressé », expliquait-il lors de l'audience.

Si Alain s'en est sorti lors des premiers exercices fiscaux, c'est, en grande partie, en raison d'une comptabilité truquée. En clair, il ne déclarait pas tous ses revenus et donc empêchait un calcul correct, en phase avec la réalité économique de l'impôt.

« Grâce à ce livre de compte remis par un associé du prévenu, nous avons pu comparer les comptabilités, l'officielle et l'officieuse, de l'année 2008 complète et du premier semestre 2009 », relevait Séverine Masson, substitut du procureur du Roi. « En 18 mois, ce sont 560.000 euros qui ont été dissimulés au fisc et donc un impôt éludé pour un total de 290.165 euros. Monsieur a aussi laissé une faillite de 502.000 euros. Entre guillemets, on lui fait tout de même cadeau des exercices relatifs aux revenus des années 2006 et 2007. Alors oui, monsieur s'est montré très collaborant, mais cela ne fait pas disparaître les infractions. »

Les faits n'étaient pas contestés mais les montants repris pour le calcul de l'impôt dissimulé et la durée de la période l'étaient. En septembre 2011, Alain Szczepanczyk avait décidé, sur les conseils de son avocat, de faire aveu de faillite. Il limitait ainsi la casse et remettait le Mad Murphy's à un autre propriétaire.

Alain Szczepanczyk et son avocat, M e Orban, disposent de 15 jours pour interjeter appel de cette condamnation en première instance.